



4 HOME

DISTRIBUTION CHAUFFAGE - SANITAIRE
CLIMATISATION - ENERGIES RENOUVELABLES

Facture

4 HOME

COMMERCE DE GROS
445 CHEMIN DE BELLE CROIX
ZI LA BEYNE
46000 Cahors

Téléphone : 05 32 09 46 41
Courriel : equipe@4home46.fr
Capital : 42 000,00

N° Siret : 84163483500018
N° TVA : FR46841634835

Numéro
14781

Date
29/08/25

Référence client

N° intracommunautaire client

FR04409164977

100089

MOLES THIERRY

988 ROUTE DE FONTANET

46000 CAHORS

moles.thierry@orange.fr

Référence	Désignation	Qté	PU HT	% REM	PU NET	Montant HT
Suivant BL N° 38904 du 11/08/25 Ref						
FIM00117	MITIGEUR LAVABO MAST AVEC BONDE CLICK-CLACK CHR	2,00	75,40		75,40	150,80 C20
Total 38904		2,00				150,80
Suivant BL N° 38957 du 19/08/25 Ref						
COD00065	ROBINET WC 3/8 EQUERRE 1/4 TOUR 283240	2,00	2,19		2,19	4,38 C20
Total 38957		2,00				4,38
Suivant BL N° 39048 du 29/08/25 Ref						
CHI00004	BIDON DEBOUCHEUR PRO 1L <i>consommable</i>	1,00	18,66		18,66	18,66 C20
EcoTaxe :			0,30 €			
Total 39048		1,00				18,66

Total HT

Port HT

Total TTC

Acompte

NET A PAYER

Montant Hors Taxe : 173,84

174,14

208,97

0,00

208,97

Montant Total EcoTaxe : 0,30

Conditions de règlement :
30J FDM

30/09/25

LCR non accep

208,97

Montant Total TVA : 34,83

Notre RIB : 17807 00805 95521065678 87 Code BIC : CCBPFRPPTLS
IBAN : FR76 1780 7008 0595 5210 6567 887

Exonération de TVA, article 262 ter, I du CGI.

Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi N° 80.335 du 12 Mai 1980).

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du Décret n°2005-829 et de l'article L.541-10-2 du code de l'Environnement.

En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 1 fois et demi le taux d'intérêt légal, par jour de retard.
En outre, une pénalité forfaitaire de 40 euros sera due au titre des frais de recouvrement.